



## **COMMISSION LOCALE DES SPR**

**Compte-rendu  
Réunion du 29 avril 2021**

**Étaient présents :**

<b>Mme. Christine DUBOIS</b>	Vice-Présidente de Laval Agglomération Maire de Louvigné
<b>M. Bruno BERTIER</b>	1er Adjoint au Maire de Laval
<b>M. David CARDOSO</b>	Maire de Parné-sur-Roc
<b>M. Erick GESLIN</b>	DDT 53
<b>M. Philippe GAUTIER</b>	UDAP 53
<b>M. Michel MEILHAC</b>	Fondation du Patrimoine
<b>M. Jacques NAVEAU</b>	Personne qualifiée - archéologue
<b>Mme Béatrice BORDEAU</b>	Présidente Laval Cœur de Commerces
<b>M. Alain GUEGUEN</b>	SAHM
<b>M. Hervé LHOTELLIER</b>	Conseiller communautaire Maire de Launay-Villiers
<b>M. Michel ROCHERULLE</b>	Conseiller communautaire Maire de Soulgé-sur-Ouette
<b>Mme Brigitte NOUVEAU</b>	Amis du Vieux Laval
<b>M. Benoît DESVAUX</b>	CAUE 53
<b>M. Arnaud CLEVEDE</b>	Laval Agglomération
<b>Mme Juliette DRIOLLET</b>	Laval Agglomération

Monsieur Florian BERCAULT, Président de la Commission Locale des SPR a donné mandat à Madame Christine DUBOIS.

**Rappel ordre du jour de la séance :**

Les membres ont reçu, par courrier en date du 14 avril 2021, convocation pour la CLSPR de Laval Agglomération précisant l'ordre du jour suivant :

- Adoption du règlement intérieur relatif au fonctionnement de la CLSPR.
- Avis sur le projet de PVAP du SPR de Parné-sur-Roc après enquête publique.
- Avis sur le projet de modification du règlement du SPR (ex AVAP) de Laval.
- Avis sur les projets des Périmètres Délimités des Abords (PDA) des Monuments historiques

suivants : Château et parc d'Hauterive (Argentré), Église et thermes gallo-romains (Entrammes), Chapelle Notre-Dame de Pritz (Laval), Église Saint-Pierre-le-Potier (Laval), Église Saint-Martin (Louvigné), Château de Lancheneil (Nuillé-sur-Vicoin), Église de la Sainte-Trinité (Nuillé-sur-Vicoin).

### **Adoption du règlement intérieur relatif au fonctionnement de la CLSPR**

Le projet de règlement intérieur soumis aux membres de la CLSPR n'appelle aucune observation.

**Mise au vote : avis favorable à l'unanimité des présents.**

### **Avis sur le projet du PVAP du SPR de Parné-sur-Roc après enquête publique.**

Initié par délibération du Conseil communautaire en date du 26 mars 2018, le projet de PVAP du SPR de Parné-sur-Roc a été soumis à enquête publique du 2 novembre 2020 au 2 décembre 2020. Préalablement, il a fait l'objet d'un arrêt en Conseil communautaire en date du 3 février 2020, d'un avis favorable sans réserve de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture en date du 11 septembre 2020, et d'un avis favorable du Conseil municipal de Parné-sur-Roc en date du 10 décembre 2020.

À l'issue de l'enquête publique, afin de tenir compte des observations de la Mission Régionale d'Autorité environnementale, de celles de la chambre d'agriculture de la Mayenne et des observations du public, le projet de PVAP du SPR de Parné-sur-Roc est modifié à la marge.

Lors de la séance de la CLSPR, une synthèse des adaptations apportées au dossier est présentée. Cette synthèse porte sur :

- les enjeux de la préservation des haies bocagères (précision des prescriptions). Afin de répondre aux observations de la MRAe, il est proposé de compléter le règlement écrit « Séquence, composition ou ordonnance végétale » en s'appuyant sur les règles du PLUi afin de maintenir la cohérence entre les deux documents. Le règlement du PVAP sera complété avec les éléments du PLUI, plus prescripteur :
  - « *En cas de destruction, la solution retenue doit être celle du moindre impact et les mesures compensatoires suivantes sont définies :*
  - *replantation dans des proportions identiques : linéaire supérieur ou a minima équivalent,*
  - *intérêt environnemental équivalent : avec talus et/ou fossé si concerné, avec une ou plusieurs connexions biologiques et de préférence perpendiculaire à la pente pour les haies,*
  - *replantation à proximité du lieu de l'arrachage : compensation et protection des sols localement.*
  - *un choix d'essences adaptées au changement climatique et de provenance locale est privilégié ».*
- sur le déploiement de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments agricoles. La CLSPR se prononce favorablement sur la possibilité de déployer ce type d'installations sur pan entier sur les bâtiments non protégés du secteur 2 ;
- sur l'implantation d'éoliennes individuelles. La CLSPR se prononce défavorablement à l'implantation d'éoliennes individuelles en secteur 2 ;
- et sur la valorisation et la mise en sécurité du chemin médiéval de Villiers-Charlemagne.

**Mise au vote : avis favorable à l'unanimité des présents avec observations.**

Suite à cette séance, le dossier modifié pour prendre en compte les observations de la CLSPR sera

transmis au Préfet de Région pour accord avant approbation du PVAP du SPR de Parné-sur-Roc lors d'une prochaine séance du Conseil communautaire.

### **Avis sur le projet de modification du règlement du SPR (ex AVAP) de Laval**

Prescrit par délibération du Conseil communautaire en date du 7 décembre 2020, le projet de modification du règlement du SPR de Laval est actuellement soumis à enquête publique depuis le 3 mai 2021 et ce jusqu'au 18 mai 2021. Il a fait l'objet d'un avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 11 février 2021 et d'un avis favorable du Conseil municipal de Laval en date du 13 avril 2021.

Une synthèse des évolutions apportées est présentée lors de la séance.

Une question porte sur la possibilité de réaliser des toitures-terrasses en secteur PA et PB. Avant la modification, le règlement du SPR prévoit la possibilité de réaliser ce type de toitures sans obligation de matériau. Seule une préconisation est apportée : « de préférence végétalisée ». Le projet de modification vient apporter une restriction à la réalisation d'une toiture-terrasse : « à condition d'être végétalisée ou gravillonnée ». Lors de la séance, il est demandé à ce que les toitures-terrasses ne soient pas autorisées en secteurs PA et PB. Ce point sera soumis aux élus de la commune concernée, à l'issue de l'enquête publique, pour éventuelle prise en compte dans le dossier d'approbation.

#### **Mise au vote : avis favorable à l'unanimité des présents avec observation.**

Une observation est exprimée et porte sur la nécessaire valorisation du parcours des roquets / ruelles dans le centre historique de Laval. M. Bruno BERTIER rappelle que ce point n'est pas traité par le SPR de Laval. Toutefois, ce sujet retient l'attention de la collectivité. Des échanges prochains pourraient être organisés pour évoquer les actions possibles en ce sens.

### **Avis sur les projets des Périmètres Délimités des Abords (PDA) des Monuments historiques**

Dans le cadre de la modification n°1 du PLUi de Laval Agglomération, le Préfet de la Mayenne a porté à connaissance la proposition de modification faite par l'Architecte des Bâtiments de France concernant les périmètres délimités des abords (PDA) des Monuments Historiques suivants :

- Château et parc d'Hauterive (Argentré),
- Église et thermes gallo-romains (Entrammes),
- Chapelle Notre-Dame de Pritz (Laval),
- Église Saint-Pierre-le-Potier (Laval),
- Église Saint-Martin (Louvigné),
- Château de Lancheneil (Nuillé-sur-Vicoin),
- Église de la Sainte-Trinité (Nuillé-sur-Vicoin).

Après consultation des Conseils municipaux des communes concernées, les projets de PDA ont été joints au dossier de projet de modification n°1 du PLUi de Laval Agglomération qui sera soumis à enquête publique du 1er juin 2021 au 1er juillet 2021.

#### **Mise au vote : avis favorable à l'unanimité des présents.**

Suite à l'enquête publique, le dossier de modification n°1 du PLUi de Laval Agglomération comprenant les projets de PDA éventuellement modifié sera soumis pour approbation lors d'une prochaine séance du Conseil communautaire. Le dossier approuvé sera ensuite transmis au Préfet de Région qui est l'autorité compétente pour créer les PDA (par arrêté).

Par délégation du Président de la CLSPR,

Christine DUBOIS